

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 AOÛT 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu le devis de l'entreprise SYNERGLACE;
- Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics;
- Considérant la nécessité d'acheter des pièces afin de procéder à des réparations sur la surfaceuse de la patinoire et que ces pièces ne peuvent être commandées qu'à l'entreprise SYNERGLACE pour des questions d'exclusivité;
- Considérant que la proposition de l'entreprise SYNERGLACE située au 5 rue de la Forêt , 68 990 HEIMSBRUNN est apparue comme satisfaisant aux besoins du service acheteur;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché pour la fourniture de pièces pour la réparation de la surfaceuse de la patinoire avec l'entreprise SYNERGLACE située au 5 rue de la Forêt , 68 990 HEIMSBRUNN .

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant de 5 435,97 € H.T

La durée du marché est de 1 semaine.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2024.

Cet achat est rattaché à la nomenclature n°24.15 pièces détachées et accessoires véhicules spéciaux.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 26 AOÛT 2024

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 12/09/2024
Publié ou notifié le : 12/09/2024

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_08_506**
 Objet : **Il est conclu un marché pour la fourniture de pièces pour la réparation de la surfaceuse de la patinoire avec l'entreprise SYNERGLACE située au 5 rue de la Forêt , 68 990 HEIMSBRUNN .**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-08-22 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
 Identifiant unique : 005-210500617-20240822-D2024_08_506-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240822-D2024_08_506-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15231.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240822-D2024_08_506-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	82.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 septembre 2024 à 16h12min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 septembre 2024 à 16h13min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 septembre 2024 à 16h13min24s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	12 septembre 2024 à 16h13min34s	Reçu par le MI le 2024-09-12